

DELIBERATION DU 09/04/2021

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Charles BELLINI, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 79 110,66 €		
INVEST	-10 112,61 €		29 247,59 €	17 138,43 €	-61 972,23 €	-42 837,25 €
				Recettes		
FONCT	145 404,78 €	9 000,00 €	38 198,89 €			174 603,67 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	174 603,67 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		42 837,25 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		131 766,42 €
Total affecté au c/ 1068 :		42 837,25 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €